

N° 181

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1984.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN NOUVELLE LECTURE

*autorisant la ratification d'un Traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un Protocole).*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en nouvelle lecture, le projet de loi, rejeté par le Sénat, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 2374, 2442 et in-8° 692.

2<sup>e</sup> lecture : 2518, 2523 et in-8° 732.

Commission mixte paritaire : 2537.

Nouvelle lecture : 2533, 2539 et in-8° 743.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 84, 92 et in-8° 46 (1984-1985).

2<sup>e</sup> lecture : 166, 174 et in-8° 66 (1984-1985).

Commission mixte paritaire : 179 (1984-1985).

---

Traité et Conventions. — Groenland.

Article unique.

Est autorisée la ratification du Traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un Protocole), fait à Bruxelles, le 13 mars 1984, et dont le texte est annexé à la présente loi.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1984.*

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.